

Prise 230 V – raccordement répéteur dans des constructions protégées

➤ Réglementation particulière par rapport à la NIBT 2010 (4.1.1.3.3 / 5.3.1.3)

Pour des raisons de sécurité d'exploitation, il doit être impérativement renoncé – en dérogation aux normes énoncées ici – à l'installation d'un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel (protection FI / DDR)!

Lorsque la prise est montée dans le local télématique (Loc Tm), son utilisation pour d'autres fin n'est pas autorisée.

Lorsque la prise est montée dans le centre télématique (Centre Tm), elle doit être posée à une hauteur de ≥ 2,0 m au-dessus du sol.

Par ailleurs, la prise doit être équipée d'une plaquette rouge gravée avec le texte ci-dessous.



Prise réservée au répéteur!
Sans disjoncteur(DDR)

Prise réservée au Rack! Sans disjoncteur(RCD)

